



CHARTRE DE LA PARTICIPATION DE L'UNION

La charte de participation a été signée par les villes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos à la fin de l'année 2012, et approuvée par le conseil communautaire de Lille Métropole en février 2013.

RAPPEL

La démarche participative vise à informer, consulter, concerter, coproduire sur le projet de l'Union. Cette démarche s'adresse à l'ensemble des citoyens concernés et contribue à déployer une nouvelle gouvernance du projet de l'Union impliquant l'ensemble des acteurs : élus, techniciens et usagers.

ACCOMPAGNER ET ENRICHIR LE PROJET D'ÉCOQUARTIER DE L'UNION

But

L'Union est en pleine construction. Lille Métropole et les communes se dotent de nouvelles infrastructures, sur un territoire en reconversion. Ces pouvoirs publics veulent accompagner et conduire ces changements de façon à ce que le territoire se développe de façon harmonieuse. Avec, par et pour celles et ceux qui la vivent et qui la font vivre.

Cette charte précise les ambitions d'une « gouvernance participative pour accompagner la démarche d'écoquartier » décrite dans le Référentiel Dynamique Développement Durable de l'Union.

Cette charte explicite les conditions dans lesquelles s'élabore le projet participatif de l'Union, qui permettra au territoire de se réinventer. La charte définit le cadre de la négociation, les droits et les devoirs des différents acteurs. Elle décrit les objectifs, les principes de structure et de fonctionnement qui constituent les règles de base acceptées par les acteurs de la participation.

La participation à l'Union

Est :

- Une volonté de **rassembler** autour du projet de l'Union, les habitants des trois villes et également de la métropole.
- Une ambition d'**intégrer** des points de vue variés en permettant de faire se côtoyer les différents acteurs impliqués dans le projet d'écoquartier.
- Une démarche au service de l'intérêt général, permettant d'intégrer des idées, d'enrichir le projet, en amont du **processus de décision**.
- Une organisation permettant d'**enrichir** les dispositifs de participation existants sur les territoires, en reconnaissant aux acteurs associatifs et institutionnels un rôle de mobilisation des citoyens.
- Une écoute **ciblée** des citoyens pour cerner leurs attentes, connaître leurs usages et leurs pratiques de la ville et les traduire en axes de travail.

- Une **expérimentation** où les droits à l’initiative et à l’erreur sont reconnus et où la prise en compte du temps est importante.

N’est pas :

- La prise de décision elle-même.
- Une écoute tous azimuts, ponctuelle et sans suivi.
- Le lieu d’élaboration d’un contre projet
- L’écoute des seuls relais institutionnels (instances représentatives, etc.), ni l’écoute des seuls relais associatifs.
- Une communication sans relation avec l’avancement des projets.
- Une recette toute faite où chaque contribution serait entérinée et deviendrait immuable.

Ainsi, parce que c’est une démarche, la participation implique un certain nombre de fonctions, de règles, d’engagements qui sont présentés ci-dessous.

Le contexte

Présentation projet Union est disponible sur le site www.lunion.org

❖ Les acteurs

Les différents acteurs du projet de l’Union sont :

Habitants de l’Union, personnes qui exercent une activité sur le territoire, utilisateurs des équipements de l’Union... ils contribuent par leur pratique et leur connaissance à donner plus de pertinence au projet d’écoquartier. Ces **usagers** constituent la substance de la Ville.

Les **membres du Club des partenaires** qui sont un ensemble de personnes qui défendent un but commun ou/et ont une activité commune. Ils constituent les forces vives et organisées du territoire. La démarche de participation ne peut se résumer ni se limiter aux échanges avec cet acteur.

Les **élus** qui sont celles et ceux à qui les citoyens délèguent la conduite des affaires publiques et la responsabilité du devenir de la cité. Ces personnes détiennent, par conséquent, un important pouvoir décisionnel dans le cadre des compétences propres à leurs fonctions.

Les **techniciens** qui sont des professionnels missionnés par les autorités ou travaillant pour les collectivités territoriales. Urbanistes, aménageurs, architectes, professionnel du développement économique, du développement social, de l’environnement ... Leur métier leur confère une connaissance pointue des questions à débattre. Ils aident à définir le périmètre de ce qui peut être réalisé.

Ils enrichissent le débat de leurs connaissances, sans brider la liberté et l’égalité de parole.

❖ La méthode participative

Informé : l’aménageur informe les acteurs des projets, des avancées, des décisions.

Les outils utilisés :

Tout public, site internet, lettre d'information, journaux municipaux et métropolitain, conférences de presse, info chantier pour les résidents proches de la zone de travaux, présence de l'aménageur sur sollicitations aux conseils de quartier.

Club des partenaires, réunions bimestrielles permettant aux membres du Club de relayer les informations.

Mobiliser : l'aménageur, les villes, Lille métropole, s'organisent pour initier, soutenir, compléter les actions de mobilisation à destination des usagers et des futurs usagers de l'Union.

Les outils utilisés :

L'aménageur se tient à disposition des différents partenaires pour présenter l'Union.

La gestion et l'animation du FPH Union, initié et financé par les trois villes et le Conseil Régional, est soutenu par l'aménageur (cf. annexe 3 « présentation du FPH Union »)

Le collectif de l'Union est soutenu par l'aménageur dans sa démarche de mobilisation citoyenne (cf. annexe 4 « présentation du collectif de l'Union »)

Concierter : l'aménageur en lien avec les villes et Lille métropole, propose d'engager un dialogue avec les acteurs sur un sujet, afin de mieux prendre en compte les avis exprimés et de répondre ainsi à l'intérêt général.

Les outils utilisés :

L'aménageur organise des groupes de travail dans lesquels sont associés les membres du Club des partenaires, les villes et Lille métropole. Les préconisations issues de ces groupes de travail sont présentées aux différentes commissions thématiques.

Co-produire / co-élaborer : l'aménageur en lien avec les villes et Lille métropole, invite les acteurs à participer à la conception d'un projet, à la gestion ou à l'entretien d'un territoire.

Les outils utilisés :

Sur des « objets urbains », ces ateliers visent à interroger les expertises d'usage, pour permettre au prestataire d'affiner au mieux les propositions.

Pour cela un cycle de réunions est organisé par l'aménageur et les villes.

❖ Les engagements

Le processus de participation sous-entend un triple engagement de la part des différents acteurs:

Efficacité – l'Union est un projet communautaire ambitieux s'inscrivant sur la période 2007-2022. Il s'agit de conduire le renouvellement urbain pour en adapter structures et infrastructures aux nécessités actuelles dans un souci de développement durable. Cela signifie que le processus participatif doit déboucher sur des propositions s'inscrivant dans les grandes orientations du projet, concrètes, réalisables et adaptées aux besoins de la société, de la métropole et des quartiers environnants. Les acteurs qui s'engagent dans le projet le font dans une perspective d'efficacité, avec la volonté de faire aboutir l'ensemble du projet.

Réciprocité - Les acteurs du projet s'engagent à s'informer, échanger et s'écouter les uns les autres tout au long du processus. Les visions exposées, remarques, constatations et objections seront prises en compte dans la perspective d'efficacité évoquée ci-dessus. Cela crée les conditions d'un échange efficace.

Durabilité – l'Union s'inscrit dans une perspective de développement durable. Les réalisations s'inscrivent dans le cadre du Référentiel Dynamique Développement Durable co-conçu.

Les Instances et les Principes

Schéma gouvernance Union (annexe 1)

Le pilotage :

❖ Le comité de pilotage (Point Fixe Union)

Le comité de pilotage réunit les vice-présidents de LMCU directement concernés par le projet (vice-présidents à l'aménagement, au développement économique, au développement durable et aux finances) et les trois maires des villes concernées, Roubaix, Tourcoing et Wattrelos. C'est l'instance de décision de l'Union.

❖ Les commissions politiques thématiques

Commission développement économique, commission culture, commission logement et équipement, commission espace public et mobilité

Ces commissions sont pilotées par un élu de chacune des villes, les élus et services concernés par ces thématiques y participent également. Ces commissions ont lieu environ toutes les 6 semaines, permettent d'aborder en profondeur les thématiques, d'articuler les politiques communales et les stratégies développées sur l'Union. Des plans d'actions, des alternatives de choix argumentés et partagés, sont proposés au comité de pilotage politique.

Comité développement durable et concertation

Piloté par la vice présidente de Lille métropole Agenda 21 – développement durable, la commission DD & concertation s'assure de la mise en œuvre et de l'évaluation du Référentiel Dynamique Développement durable (R3D) et des stratégies de concertation, elle formule des préconisations au comité de pilotage politique de l'Union. Composé de 2 collèges: le Collège collectivités rassemble 4 élus des villes, 3 élus communautaires, 9 référents techniques communaux et communautaires. Le Collège acteurs sociaux & experts comporte 4 représentants d'experts associés, 12 représentants du Club des partenaires.

Elles sont préparées par des comités techniques.

❖ Les Assises

Les Assises de l'Union constituent le point d'orgue de la participation dans l'opération d'aménagement.

Point d'étape, qui est appelé à se renouveler régulièrement. Ce temps d'échange et de travail organisé par l'aménageur vise à faire se rencontrer les différents types d'usagers, les équipes techniques, les élus et les partenaires institutionnels autour du projet de l'Union. A cette occasion l'état d'avancement et les perspectives du projet de l'Union est présenté.

❖ Le Club des Partenaires

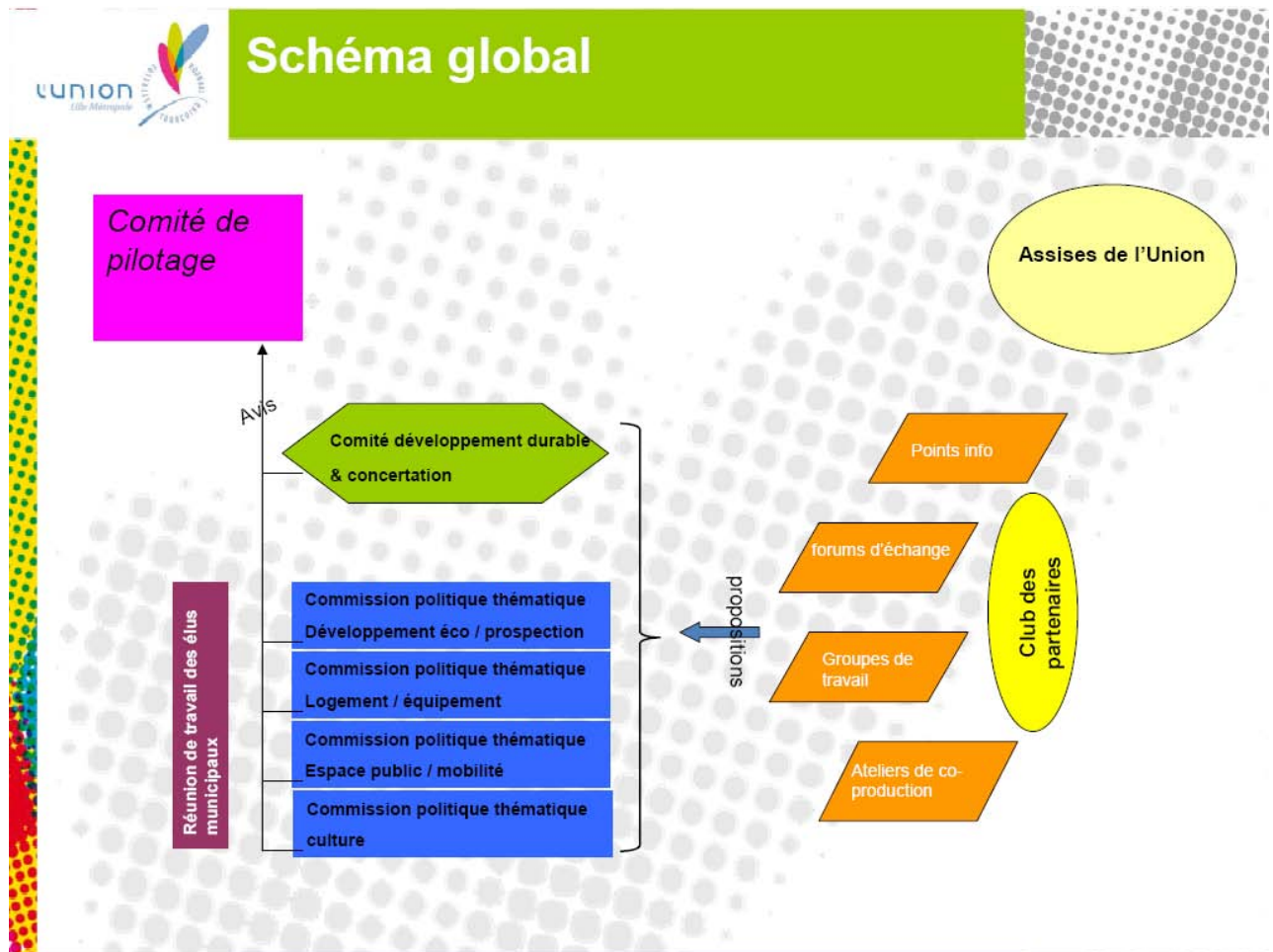
Le Club des Partenaires regroupe en son sein les structures impliquées dans la réalisation de l'écoquartier. 4 collèges constituent ce Club des Partenaires :

- les structures institutionnelles mises en place par les collectivités dans le cadre de leur politique de participation des habitants,
- les associations, qu'elles soient à compétence territoriale ou thématique,
- les entreprises implantées ou désirant développer un projet sur le territoire de l'Union,

- les organismes de formation, de sensibilisation, ou présentant des compétences spécifiques.

Le Club des Partenaires est ouvert à tous après avoir renseigné une fiche de présentation.
Les collectivités territoriales sont associées aux travaux du Club des partenaires.

ANNEXE 1 SCHEMA GOUVERNANCE DE L'UNION



ANNEXE 2 MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU CLUB DES PARTENAIRES

Cette annexe présente les modalités de fonctionnement du club des partenaires, les modalités proposées par l'aménageur ont été présentées et validées par les membres du Club.

Mode d'organisation du Club des partenaires

Point Info Club des Partenaires

Il s'agit de réunions bimestrielles, au cours desquelles les participants sont informés de l'avancée du projet de l'Union et des rendus d'études menées par l'aménageur. Ils s'informent aussi mutuellement de leurs propres activités et projets.

Les Forums d'échange

Les membres du Club choisissent un thème en lien avec le projet d'écoquartier de l'Union. Ils échangent, débattent. Ils peuvent solliciter l'intervention d'un expert. Leurs réflexions peuvent se concrétiser sous forme d'un véritable projet ; pour cela un groupe de travail sera constitué.

Les groupes de travail

Les groupes de travail réunissent les membres du club des partenaires, l'aménageur et ses prestataires, les villes, autour d'une thématique commune, de besoins partagés. L'aménageur propose un programme de réunions et sollicite les participants pour constituer un groupe de travail. Pour l'efficacité du groupe, le nombre de participant est d'une quinzaine de personnes, un équilibre entre les différents types d'acteurs est recherché par l'aménageur.

Le programme et le calendrier sont définis par l'aménageur à partir d'une présentation des enjeux.

Des études, des visites, des rencontres peuvent compléter ces temps de travail.

La contribution finale fait l'objet d'une présentation à la commission politique thématique concernée.

Ateliers de co-production

Sur proposition de l'aménageur, les partenaires et les usagers s'engagent sur un projet, avancent leurs idées, apportent leurs expertises, collaborent activement à la qualification du projet d'aménagement. Pour cela un cycle de réunions est organisé par l'aménageur.

Le résultat des ateliers de coproduction est présenté en commission des élus thématiques.

Représentation du Club des partenaires

Certaines instances prévoient la participation de représentants du Club des partenaires ; comité d'attribution FPH Union, commission développement durable et concertation.

Mode de désignation : l'aménageur sollicite les membres du Club des partenaires, recueille les candidatures, anime le processus de désignation collective. Il soumet au Comité de pilotage cette liste pour désignation en veillant au juste équilibre entre les différents collèges.

ANNEXE 3 LE FOND DE PARTICIPATION HABITANTS UNION (FPH UNION)

Ce qu'est le FPH

Le Fonds de Participation des Habitants de l'Union est une enveloppe financière constituée à 70% maximum d'un apport de la Région Nord-Pas de Calais et pour 30% minimum des contributions financières égales des trois villes qui ont une partie du territoire de l'écoquartier de l'Union, Roubaix, Tourcoing et Wattrelos. Cette enveloppe est destinée à soutenir les initiatives d'habitants et d'usagers de l'écoquartier, constitués ou non en association.

Les objectifs du FPH

Le Fonds de Participation des Habitants de l'Union a pour objectif de favoriser les projets contribuant à ce que les publics concernés par ce territoire en grande mutation puissent connaître, comprendre, s'approprier cet écoquartier et s'impliquer dans sa construction et son animation.

Il vise à aider les populations des quartiers de Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, à trouver leur place dans le projet d'écoquartier et à tisser des liens. Il vise aussi à favoriser les initiatives résolument tournées vers le développement durable, sous ses trois composantes, environnementale, sociale et économique, le partage de toutes les richesses du territoire et le mieux vivre ensemble.

Fonctionnement général du Fonds de participation Union

Conformément à la Charte régionale des Fonds de Participation des habitants, l'association chargée de la gestion comptable du Fonds est distincte de l'instance chargée d'examiner les demandes de financement et de décider le cas échéant de l'attribution des sommes.

La structure de gestion

La gestion de l'enveloppe financière du FPH de l'Union est confiée à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – Syndicat des pêcheurs de Roubaix, Tourcoing et leurs cantons (AAPPMA), sise 202 Grand Rue à Roubaix.

Le comité d'attribution

Le Comité d'attribution décide en toute autonomie de l'octroi des financements accordés par le Fonds aux projets. Pour ce faire, il :

- accueille et écoute les porteurs de projet,
- examine les dossiers,
- décide du montant de l'aide qui peut être attribuée,
- justifie ses choix auprès des porteurs de projet,

- entend, si besoin, la présentation du bilan des actions par les porteurs de projets, approuve le document qui en fait la restitution ou demande que des compléments lui soient apportés.

- présente un bilan général annuel de son action, sous les formes écrite et orale, devant le comité de pilotage du FPH de l'Union.

Le Comité d'attribution est composé de 19 membres dont 12 membres habitants ou usagers à voix délibérative et 7 membres professionnels, à voix uniquement consultative. 12 membres habitants représentent, à parité, les instances participatives des trois villes qui financent le FPH ainsi que le Club des Partenaires qui regroupe les acteurs de l'Union. Le comité d'attribution comprend en outre, à titre consultatif, un représentant de chacune des trois institutions municipales concernées, du Conseil régional Nord-Pas de Calais, de la Sem-Ville renouvelée, de Lille Métropole Communauté Urbaine et de l'association gestionnaire du Fonds.

Le FPH de l'Union s'inscrit dans la dynamique de connaissance mutuelle entre les comités FPH de chacune des trois villes, notamment pour rechercher une cohérence d'intervention.

ANNEXE 4 LE COLLECTIF DE L'UNION

Le Collectif de l'Union, association loi 1901, a été fondée en 2005, par les comités de quartier de l'Alma, du Cul de four, du Fresnoy Mackellerie, l'Université Populaire et Citoyenne, le Groupe d'Action des Demandeurs d'Emploi, les associations d'anciens salariés du peignage de la Tossée, de la filature Saint Liévin, de la Grande Brasserie Moderne, la LPA (Ligue Protectrice des Animaux). Ces associations d'habitants et d'anciens salariés se sont rassemblées pour obtenir les moyens de comprendre et participer au projet d'aménagement d'un écoquartier à l'Union.

Le Collectif de l'Union est un espace, ouvert à tous, de montée en qualification de paroles autonomes et collectives sur le projet de l'Union. Son ambition est de faire du projet d'écoquartier de l'Union, un point d'appui pour sortir de l'ère industrielle textile et être en capacité d'imaginer la ville de demain. Une ville qui serait capable de réduire significativement les inégalités sociales et écologiques.

En septembre 2009, le Collectif de l'Union et la SEM Ville Renouvelée ont signé une convention de partenariat qui reconnaît le Collectif de l'Union comme un espace spécifique de mobilisation citoyenne.

Le Collectif de l'Union, accompagné techniquement par L'Université Populaire et Citoyenne de Roubaix mène deux types d'actions :

- Elaborer collectivement des propositions pour penser une « gouvernance » de l'Union qui donnerait les moyens aux habitants et anciens salariés de participer réellement à la définition de tous les projets qui vont s'installer à l'Union.
- Fabriquer avec les associations membres, des projets culturels, éducatif et d'économie solidaire qui prendraient place à l'Union. Au sein du Collectif de l'Union, de nouvelles dynamiques associatives se développent telles que l' « Union des Gens du Textile » (lieu de mémoire), « la Cense la Tossée » (agriculture urbaine), « Habitat Ecologique Partagé à l'Union » (logement).

Le collectif de l'Union organise mensuellement « l'Atelier Public du Collectif de l'Union ». En partenariat avec l'Université Populaire et Citoyenne des cycles d'échanges de savoirs, ouverts à tous, sont élaborés 3 fois par an.

ANNEXE 5 CLUB DES PARTENAIRES : LISTE DES STRUCTURES (AVRIL 2012)

Sont informées régulièrement sur le projet de l'Union et sollicitées pour participer à la démarche partenariale les structures suivantes :

Les structures institutionnelles mises en place par les collectivités dans le cadre de leur politique de participation des habitants :

ESPACE NATUREL METROPOLITAIN
CONSEIL DE QUARTIER ROUBAIX NORD
CONSEIL DE QUARTIER ROUBAIX OUEST
CONSEIL DE QUARTIER TOURCOING EPIDEME
CONSEIL DE QUARTIER TOURCOING BLANC SEAU
CONSEIL DE QUARTIER TOURCOING GAMBETTA
SERVICES CONERTATION VILLE DE ROUBAIX
SERVICES CONERTATION VILLE DE TOURCOING
SERVICES CONERTATION VILLE DE WATTRELOS
SERVICE DENU LILLE METROPOLE

Les associations à compétence territoriale ou thématique :

CENTRE SOCIAL MOUSSERIE
CENTRE SOCIAL ALMA
CENTRE SOCIAL BOILLY
UNIVERSITE POPULAIRE ET CITOYENNE
LA CENSE DE LA TOSSEE
L'ASSOCIATION DES ANCIENS SALARIES DU PEIGNAGE DE LA TOSSEE
HABITAT ECOLOGIQUE PARTAGE UNION
GADE
COMITE DE QUARTIER FRESNOY MACKELLERIE
COMITE DE QUARTIER CUL DE FOUR
L'ACROW
LE SEL DE L'UNION
LES AMIS DE ST JOSEPH
ENTRELIANES
ADAV
ANGLE 349/JARDIN CHLOROPHYLE
CANAL
ICEO
LPA
AAPPMA

Les entreprises implantées ou désirant développer un projet sur le territoire de l'Union :

CIUCH
PLAINE IMAGES DEVELOPPEMENT
CEPIM(Club des Entreprises de la Plaine Images)
Réseau Ruche d'entreprise du département du Nord
LMH
Le CETI
KIPSTA
COMFORT HOTEL GAMBETTA

Les organismes de formation, de sensibilisation, ou présentant des compétences spécifiques :

CAUE

CERDD

BAR

ECOLE D'ARCHITECTURE

LEP LOUIS LOUCHEUR